

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 30 octobre 2023

EAU DISTRIBUÉE DANS 13 COMMUNES DE SEINE-MARITIME IMPROPRE À LA CONSOMMATION EN RAISON DE LA SURVENUE DE TURBIDITÉ AU SEIN DE DEUX CAPTAGES D'EAU

En raison des fortes précipitations, l'Agence régionale de santé Normandie signale que la qualité de l'eau est dégradée sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux (8 communes en totalité et 5 communes en partie, soit environ 7 240 habitants).

Cette dégradation est due à des particules d'argiles et de limons, très rapidement entraînées dans les nappes souterraines par les pluies très importantes, par ailleurs responsables de l'érosion des terres.

Ce phénomène peut être associé à un risque de contamination microbienne.

**En conséquence, la population est invitée
à ne pas consommer l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre.**

Cette eau ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires, la boisson, le lavage des dents, la toilette des nourrissons, la préparation des aliments, des boissons chaudes et des glaçons.

L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, WC).

Les abonnés sont directement informés par la collectivité ou l'exploitant qui mettent à disposition de l'eau embouteillée (contact SAUR : 02 50 72 40 09)

L'ensemble des mesures a été prise afin qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement, qui sera matérialisé par des résultats d'analyses conformes aux normes en vigueur. Une information régulière sera faite par la collectivité et l'exploitant aux habitants des communes sur l'évolution de la situation.

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LA RECOMMANDATION DE NE PAS CONSOMMER L'EAU

- ANGERVILLE-BAILLEUL (en totalité)
- ANNOUVILLE-VILMESNIL (en totalité)
- BEC-DE-MORTAGNE (en partie : sauf les hameaux : Dauphin, Fournais, Ferme Riceys, Château Grand Daubert, Gustinerie)
- BENARVILLE (en totalité)
- BREUTE ANTIVILLE (8 abonnés)
- BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX (en totalité)
- DAUBEUF-SERVILLE (partie sud)
- GODERVILLE (Sauf Versailles, Crétot, Veillère)
- GONFREVILLE-CAILLOT (en totalité)
- GRAINVILLE-YMAUVILLE (en totalité)
- SAINT-MACLOU-LA-BRIERE (en totalité)
- SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX (17 abonnés notamment sur Château Maigret)
- TOCQUEVILLE-LES-MURS (en totalité)